

GOLAY-BUCHEL HOLDING S.A.

Aux actionnaires de Golay-Buchel Holding S.A.

CONVOCATION

Nous avons le plaisir de vous convoquer à une Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le

lundi 27 juin 2011, à 16 heures à Lausanne, Hôtel Alpha Palmiers

avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes de l'exercice portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2010

Proposition:

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

2. Décharge au conseil d'administration pour l'exercice 2010

Proposition:

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2010.

3. Election du conseil d'administration

Proposition:

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver de réélire MM. Esposito et Sierro en qualité d'administrateur de la société.

4. Election de l'organe de révision

Proposition:

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire KPMG S.A., à Genève en qualité d'organe de révision.

5. Décision de fusion

Proposition:

Suite à la conclusion du contrat de fusion entre Norte S.A. et Golay-Buchel Holding S.A., le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver ce contrat de fusion.

6. Divers

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions ainsi que ceux en possession d'actions au porteur pourront exercer leur droit de vote à l'assemblée générale.

Un actionnaire peut se faire représenter par une personne, actionnaire ou non, sur présentation d'un pouvoir écrit. Si l'actionnaire n'est pas inscrit au registre des actions, les actions propriétés de l'actionnaire représenté devront en outre être présentées.

Nous vous informons du fait que le contrat de fusion, le rapport commun de fusion, le rapport de révision écrit sur la fusion ainsi que les comptes annuels des trois derniers exercices de la société sont à votre disposition pour consultation dès ce jour au siège de la société, conformément à l'art. 16 LFus.

Enfin, le procès-verbal des décisions de l'Assemblée générale ordinaire portant sur le point 5 sera établi en la forme authentique et sera à disposition des actionnaires au siège de la société.

Lausanne, le 27 mai 2011

Au nom du Conseil d'administration de Golay-Buchel Holding S.A.:

Le Président	Le membre délégué
Massimo Esposito	Alain Sierro